

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD
COMMUNE DE PIANOTTOLI-CALDARELLO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six, le 30 avril, à 18h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 17 avril, s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. Paul QUILICHINI.

<p>En exercice : 15</p> <p>Présents : 10</p> <p>Votants : 15</p>	<p>Etaient présents : ANTONETTI Jean-Pierre, BAGGIONI Lionnel, BARTOLI Catherine, CASTELLANI Jacqueline, CHIESI Jean-Luc, GIUDICELLI Paul, GIUSEPPI Eugénie, MANICCIA Christophe, QUILICHINI Céline, QUILICHINI Paul</p> <p>Etaient absents :</p> <p>Etaient représentés : CESARI Jacques, LESAGE Anne-Lise, LOTTIN Elodie, SAMPIERI Jean-Pierre, WIRTZ Sylvie</p> <p>Secrétaire de séance : GIUSEPPI Eugénie</p> <p>Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.</p>
--	--

Objet : Vote des taux d'imposition de l'année 2026

Le Maire rapporte au Conseil Municipal,

Vu la délibération n° 2025-23 du 27 mars 2025 relative au vote des taux d'imposition de la fiscalité directe locale pour l'année 2025 ;

L'article L. 2331-3 du Code général des collectivités territoriales définit le produit des taxes foncières et de la taxe d'habitation comme des recettes fiscales de la section de fonctionnement du budget des communes.

Conformément à l'article L. 1636 B sexies du Code général des impôts, le Conseil Municipal vote chaque année les taux de ces taxes qui sont appliqués aux bases fiscales afin d'obtenir le produit de la fiscalité locale.

Il est proposé au Conseil Municipal de maintenir, pour l'année 2026, les taux d'imposition votés en 2025, sans modification.

Les taux applicables seraient donc les suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 23,71 % ;
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : 48,47 % ;
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) : 18,46 %.


Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : Adopter les taux d'imposition suivants :

Objet	Taux votés en 2025	Taux votés en 2026
TFPB	23,71 %	23,71 %
TFNB	48,47 %	48,47 %
THRS	18,46 %	18,46 %

Voix POUR	15
Voix CONTRE	
ABSTENTION	
NON PARTICIPATION	

<p>Affichée et transmise en Préfecture le :</p> <p style="text-align: center;">30/04/2026</p>	<p>Fait et délibéré à Pianottoli-Caldarello, le 30 avril 2026, Ont signé au registre tous les membres présents. Pour extrait conforme, le Maire, Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 30/04/2026</p> <p style="text-align: right;">Le Maire, Paul QUILICHI</p> 
---	---